



Comment toucher ses indemnités?

Par **Namada**, le **05/12/2011** à **20:32**

Bonjour,rnrnJ'ai été victime d'un vol de portable, l'affaire a été traitée en octobre et le juge a prononcé en ma faveur une indemnisation. Seulement, je ne sais pas du tout où aller pour réclamer mon dû... Pourriez-vous m'indiquer quel est l'organisme qui gère cela et quelle est la procédure à suivre svp?rnrnMerci beaucoup!

Par **Tisuisse**, le **06/12/2011** à **08:46**

Bonjour,rnrnVous avez le jugement entre les mains et ce jugement est exécutoire ? vous allez chez un huissier et vous lui demandez de faire le nécessaire.

Par **Namada**, le **06/12/2011** à **22:48**

Niveau papier, je n'ai que la convocation au tribunal... et la peine qui a été prononcée a été la suivante : la voleuse doit essayer de me verser une certaine somme d'argent, et si elle y met de la mauvaise volonté, elle fera 3 mois de prison (je suis désolée je ne connais pas les termes juridiques).

Par **citoyenalpha**, le **07/12/2011** à **02:06**

Bonjourrnrnsi vous n'avez pas reçu une copie du jugement vous pouvez en demander une au

greffe du tribunal qui a rendu la décision. rnrnAvec ce jugement vous pourrez contacter la dîtes "voleuse" et demander le paiement des indemnités au titre du préjudice subi. rnrnAdresser une lettre recommandée avec accusé de réception, joignez une copie du jugement indiquer vos demandes ainsi qu'un délai pour obtenir le paiement ou une réponse pour tous les autres cas. rnInformez qu'en tout état de cause à défaut de paiement le procureur pourra être informé de la non indemnisation et que les frais avancés pour l'exécution forcée du jugement serait à la charge de la personne responsable.rnrnRestant à votre disposition